PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES INTERMÉDIAIRES)

IMV TECHNOLOGIES

Société anonyme au capital de 3 108 285,50 €.
Siège social : 10, rue Clemenceau, 61300 L'Aigle.
352 600 209 R.C.S. Alençon.
Exercice clos au 30 juin.
Comptes semestriels arrêtés au 31 décembre 2005.

I.- Bilan au 31 décembre 2005.

(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	31-déc-05	31-déc-04	30-juin-05
Actifs non courants :				
Ecarts d'acquisition	2-1	2 317	2 317	2 317
Immobilisations incorporelles	2-1	891	1 177	1 004
Immobilisations corporelles	2-2	5 381	5 960	5 708
Actifs financiers non courants	2-3	193	119	146
Impôts différés actifs	2-4	237	52	180
Total actifs non courants		9 019	9 625	9 355
Actifs courants :				
Stocks et en cours	2-5	6 651	6 056	6 004
Clients et comptes rattachés	2-6	7 989	6 669	9 541
Autres créances et comptes de régularisation	2-6	1 170	1 240	1 006
Disponibilités et quasi disponibilités	2-7	5 076	3 965	6 449
Total actifs courants		20 886	17 930	23 000
Total de l'actif		29 905	27 555	32 355
Passif	**Notes**	**31-déc-05**	**31-déc-04**	**30-juin-05**
Capitaux propres :				
Capital	2-8	3 108	4 938	4 938
Réserves consolidées		4 389	13 844	13 845
Réserves de conversion		347	112	272
Résultat net de l'exercice part du groupe		842	861	3 110
Capitaux propres part du groupe		8 686	19 755	22 165
Intérêts minoritaires				
Capitaux propres consolidés		8 686	19 755	22 165
Passifs non courants :				
Provisions pour risques et charges non courantes	2-9	516	480	491
Emprunts et dettes financières	2-10	11 113	1 781	1 307
Impôts différés passifs				
Dettes opérationnelles à plus d'un an				
Total passifs non courants		11 629	2 261	1 798
Passifs courants :				

Provisions pour risques et charges courantes	2-9	26	16	25
Part à moins d'un an des emprunts à long et moyen terme	2-10	2 664	951	942
Crédits court terme et découverts bancaires	2-10	224	6	11
Fournisseurs et comptes rattachés	2-11	3 197	2 132	3 238
Dettes fiscales et sociales	2-11	2 465	2 244	3 652
Autres dettes courantes	2-11	1 014	190	524
Total passifs non courants		9 590	5 539	8 392
Total du passif		29 905	27 555	32 355

II.- Comptes de résultat au 31 décembre 2005.

(En milliers d'euros.)

Libellés	Notes	31-déc-05	31-déc-04	30-juin-05
		6 mois	6 mois	12 mois
Total Revenus des activité ordinaires	3-1	17 646	14 709	34 957
Production stockée et immobilisée		36	-344	-502
Consommations	3-2	-4 941	-3 575	-9 637
Autres charges externes	3-3	-4 675	-3 769	-8 526
Charges de personnel	3-4	-4 670	-4 156	-9 545
Amortissements et dépréciations	3-5	-921	-719	-1 124
Autres charges et produits opérationnels	3-6	-446	-498	-897
Résultat opérationnel courant		2 029	1 648	4 726
Produits opérationnels non récurrents				
Charges opérationnelles non récurrentes	3-7	-652		
Résultat opérationnel		1 377	1 648	4 726
Résultat financier	3-8	-10	-187	9
Résultat consolidé avant impôt		1 367	1 461	4 735
Impôts sur les résultats	3-9	-525	-600	-1 625
Résultat consolidé après impôt		842	861	3 110
Résultat des activités terminées				
Impôts sur les résultats portant sur les activités terminées				
Résultat des activités terminées après impôt				
Intérêts minoritaires				
Résultat net (part du groupe)		842	861	3 110
Bénéfice net par action non dilué (en euros)		0,57	0,54	1,95
Bénéfice net dilué par action (en euros)		0,56	0,52	1,92

III.- Tableau de variation des capitaux propres.

(En milliers d'euros.)

	Capital	Réserves		Résultat	Total	Intérêts	Total
		consolidées	conversion	période	Groupe	minorit.	consolidé
Solde au 30 juin 2004	4 938	11 302	299	2 543	19 082		19 082

Mouvement de la réserve de conversion			-27		-27		-27
Affectation du résultat au 30 juin 2004		2 543		-2 543	0		0
Résultat consolidé part du groupe				3 110	3 110		3 110
Solde au 30 juin 2005	4 938	13 845	272	3 110	22 165	0	22 165
Mouvement de la réserve de conversion			75		75		75
Affectation du résultat au 30 juin 2005		3 110		-3 110	0		0
Réduction de capital suite Opra	-1 830	-12 566			-14 396		-14 396
Résultat consolidé part du groupe				842	842		842
Solde au 31 décembre 2005	3 108	4 389	347	842	8 686	0	8 686

En application de l'autorisation reçue par l'assemblée générale du 16 décembre 1999 et renouvelée depuis, la société a procédé à l'achat de ses propres actions. Le nombre d'actions acquises au 30 juin 2004 s'élève à 26 461, soit 1,63% du capital à la même date. La valeur du portefeuille au cours d'achat est de 500 723 euros.

Le nombre d'actions auto détenues reste inchangé au 31 décembre 2005. La valorisation de ce portefeuille à la même date fait ressortir un profit latent de 94 650 euros.

IV.- Tableau des flux de trésorerie.

(En milliers d'euros.)

Libellés	Notes	31-déc-05	31-déc-04	30-juin-05
Flux de trésorerie lies a l'activité :				
Résultat net des sociétés intégrées avant impôt		1 367	1 461	4 735
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		864	771	1 116
Elimination du résultat sur cession d'actifs non courants		-1	4	3
Impôts sur les résultats		-525	-600	-1 625
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		1 705	1 636	4 229
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence				
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		-150	194	876
Flux net de trésorerie lié à l'activité (1)		1 555	1 830	5 105
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :				
Acquisition d'immobilisations		-342	-372	-681
Cession ou diminutions d'immobilisations		3	7	8
Incidence des variations de périmètre				
Autres flux issus des opérations d'investissement		19	-1	-79

Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (2)		-320	-366	-752
Flux de trésorerie lies aux opérations de financement :				
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère				
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées				
Ventes (acquisitions) par le groupe d'actions IMV		-14 396		
Emissions d'emprunts		12 000		
Remboursements d'emprunts		-473	-475	-957
Autres flux issus des opérations de financement			88	1
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (3)		-2 869	-387	-956
Incidence des variations de cours des devises (4)		75	-188	-27
Variation de trésorerie (1) + (2) + (3) + (4)		-1 559	889	3 370
Trésorerie d'ouverture		6 446	3 076	3 076
Trésorerie de clôture		4 887	3 965	6 446

V.- Annexes aux comptes semestriels.

(En milliers d'euros.)

1.- Note sur les principales méthodes comptables

1.1. Présentation des normes appliquées

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres de l'Union Européenne doivent présenter, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board).

IMV Technologies a choisi de se conformer aux possibilités offertes par l'AMF, en présentant ses états financiers consolidés au 31 décembre 2005 (ainsi que l'information comparative au titre de 2004) selon les règles de transition suivantes :

- les principes de comptabilisation et d'évaluation retenus sont conformes au référentiel IFRS tel qu'adopté au 31 décembre 2005 par l'Union Européenne ;
- la présentation des états financiers (compte de résultat, bilan, tableau de flux de trésorerie et tableau de variation des capitaux propres) est, elle aussi, conforme à ce référentiel IFRS,
- l'information fournie en annexe suit, quant à elle, les règles françaises (recommandation n°99-R-01 du conseil national de la comptabilité relative aux comptes intermédiaires).

Les principes IFRS retenus pour l'établissement des comptes du présent rapport semestriel sont ceux qui ont fait l'objet d'une publication au Journal Officiel de l'Union Européenne avant le 31 décembre 2005. Ils ne prennent pas en compte les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2005 mais non encore adoptées par l'Union Européenne à cette date.

1.2. Transitions aux normes IFRS

Compte tenu de l'exercice décalé du groupe IMV Technologies, la date de transition aux normes IFRS est le 1er juillet 2004. Les impacts de cette transition qui, conformément à la norme de la première adoption, ont été enregistrés en capitaux propres, sont détaillés dans le chapitre « Note de transition aux normes IFRS » en fin d'annexe.

Cette note spécifique permet de réconcilier les comptes établis selon les principes comptables français et ceux préparés conformément aux normes IFRS. Ces tableaux de passage, présentent l'impact de la transition IFRS sur :

- le bilan d'ouverture IFRS au 1er juillet 2004 (en comparaison avec la situation nette au 30 juin 2004 présentées selon les normes françaises) ;
- le compte de résultat au 31 décembre 2004 (semestriel) ;
- les bilans au 31 décembre 2004 (semestriel) et 30 juin 2005 (annuel),
- la variation des capitaux propres de l'ensemble consolidé entre le premier et le 30 juin 2005.

La prochaine étape consistera à préparer les comptes consolidés au 30 juin 2006 avec notamment une annexe conforme aux normes IFRS.

1.3. Principe de première application aux normes IFRS

Pour préparer son bilan d'ouverture au 1er juillet 2004, IMV Technologies a suivi les principes de première application du référentiel IFRS définis par la norme IFRS 1.

D'une manière générale, les normes IFRS en vigueur ont été appliquées de manière rétrospective comme si IMV Technologies avait toujours utilisé ces normes. La norme IFRS 1 a toutefois explicitement prévu, de manière limitative, quelques exemptions à ce caractère rétrospectif du retraitement aux normes IFRS :

- des exceptions obligatoires telles que le maintien en IFRS des estimations effectuées sous le précédent référentiel,
- des exceptions facultatives pour lesquelles IMV Technologies a retenu l'option de ne pas retraiter rétrospectivement les points suivants :
- les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er juillet 2004 ;
- la conversion des comptes des entreprises étrangères donnant ainsi lieu à l'annulation des écarts de conversion cumulés et reclassement du solde en réserves consolidées au 1er juillet 2004 ;

- pour les plans de stocks-options, IMV Technologies a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er juillet 2005. En conséquence, les plans existants étant attribués avant le 7 novembre 2002, aucune modification de la situation nette d'ouverture n'est à considérer, le détail de ces avantages continuant d'être donné en annexe ;
- IMV Technologies n'a pas choisi d'utiliser l'option consistant à évaluer à la date de transition certaines immobilisations incorporelles et corporelles à la juste valeur. Les valeurs de ces actifs selon les normes IFRS correspondent aux valeurs nettes issues des normes françaises ;
- Classement du coût financier des retraites au sein du résultat opérationnel en tant que charge de personnel tel que permis par IAS 19, Avantages du personnel ;
- Classement des actifs et les passifs des activités abandonnées du groupe sur une ligne distincte au bilan et du résultat de ces activités (IFRS 5). Aucun abandon d'activité, ni de cession d'actifs non courant majeure n'a eu lieu,
- Les normes IAS 32 et IAS 39 sur les instruments financiers trouvent leur application dès le 1er juillet 2004, IMV Technologies renonçant à l'option de ne pas présenter une année comparative.

1.4. Principes de préparation des comptes
Les états financiers semestriels ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur tel que requis par les normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers. Les principales méthodes comptables suivies sont décrites ci-après.

1.5. Consolidation des filiales
Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entités contrôlées par la mère ("les filiales"). Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.
Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé respectivement depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.
Lorsque cela est nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que les méthodes comptables appliquées soient uniformes dans toutes les entités du groupe. Les soldes, les transactions, les produits et les charges intragroupes sont éliminés lors de la consolidation.
Les sociétés consolidées selon la méthode d'intégration globale au 31 décembre 2005 sont les suivantes :

Sociétés et leur location	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
IMV Technologies SA, 10, rue Clémenceau, 61300 L'Aigle - France	Société mère	Société mère
Cryo Bio System, 10, rue Clémenceau, 61300 L'Aigle – France	100%	100%
IMV Technologies Italia Srl, Via Martiri Resistenza, Galleria San Giussepe 8, Piacenza – Italie	100%	100%
IMV International Corporation, 6870 Chingle Creek Parkway, Suite 100 – Minneapolis E. U.	100%	100%
IMV India Private Limited, Plot n° 747 ∠ Phase V – Udyog Vihar, 122016 Gurgaon – Haryana Inde	100%	100%

1.6. Ecart d'acquisition
L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition d'une filiale ou d'une activité représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêt du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la filiale ou de l'activité à la date de l'acquisition. L'écart d'acquisition est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise. L'écart d'acquisition est initialement comptabilisé au coût en tant qu'actif et est ensuite évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.
Pour les besoins des tests de dépréciation, L'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles un écart d'acquisition a été affecté sont soumises à un test de dépréciation tous les ans, ainsi que toutes les fois où il y a une indication que l'unité peut s'être dépréciée. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable de l'unité, la perte de valeur est affectée tout d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie et, ensuite, aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité. Une perte de valeur comptabilisée pour un écart d'acquisition n'est pas reprise lors d'une période ultérieure.

1.7. Actifs non courants détenus en vue de la vente
Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés, sont classés comme « détenus en vue de la vente » si leur valeur comptable est recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel.
Les actifs non courants détenus en vue de la vente et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de sortie.

1.8. Comptabilisation des produits des activités ordinaires
Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés comme suit :
- les ventes de biens sont comptabilisées lors du transfert effectifs de la majorité des avantages et risques liés à la propriété des biens ;
- les transactions impliquant des prestations de services sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services sont rendus selon la méthode du pourcentage d'avancement,
- les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

1.9. Contrats de location
Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.
Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminés au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location financement. Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont comptabilisées dans le résultat.
Les charges de loyer en vertu d'un contrat de location simple sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.
Le groupe IMV Technologies n'est pas engagé dans des contrats de location pour lesquels il interviendrait en tant que bailleur.

1.10. Monnaies étrangères

Les états financiers individuels de chacune des entités du groupe sont présentés dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité (sa monnaie fonctionnelle). Pour les besoins des états financiers consolidés, le résultat et la situation financière de chaque entité sont exprimés dans une monnaie commune, qui est à la fois la monnaie fonctionnelle de la société tête du groupe et la monnaie de présentation des états financiers consolidés, soit l'euro.
Lors de la préparation des états financiers de chaque entité individuelle, les transactions en monnaie étrangères, c'est-à-dire dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité, sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. A chaque date de clôture, les éléments monétaires en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les éléments non monétaires qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant les cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.
Les écarts de change résultant du règlement d'éléments monétaires et de la conversion d'éléments monétaires, sont comptabilisés en produits et charges de la période. Les écarts de change résultant de la conversion d'éléments non monétaires évalués à la juste valeur, sont comptabilisés en produits et charges de la période, sauf lorsque le profit ou la perte sur l'élément monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, la composante de change du profit ou de la perte est également directement comptabilisée dans les capitaux propres.
Le tableau ci-dessous indique les différents cours utilisés, exprimés euro contre devise :

Monnaies	31-déc-05	31-déc-04	30-juin-05
Cours de clôture :			
Dollar - USD	1,17970	1,36210	1,20920
Roupie indienne - INR	53,29950	59,28320	52,57650
Cours moyens :			
Dollar - USD	1,20404	1,25914	1,27233
Roupie indienne - INR	53,67063	57,40537	56,79832

Lors de la préparation des états financiers consolidés, les actifs et passifs des activités à l'étranger du groupe sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice. Les éventuelles différences de change sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres au poste différences de conversion. Ces différences de conversion sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel ces activités sont cédées.

1.11. Coûts d'emprunt
Tous les coûts d'emprunt sont enregistrés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.12. Subventions publiques
Les subventions publiques sont comptabilisées dans le compte de résultat, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser et sont présentées dans la ligne « autres charges et produits opérationnels ». Les subventions liées à des actifs sont présentées au bilan en passifs non courants et courants suivant la période à la quelle ils seront repris en compte de résultat.

1.13. Coûts des prestations de retraite
Les paiements aux régimes de prestations de retraite à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont dus.
Le coût des engagements résultant de régimes de prestations de retraite à prestations définies, est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées, avec des évaluations actuarielles qui ont lieu à chaque date de clôture. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés directement en compte de résultat à chaque clôture.
Le montant comptabilisé au titre des prestations de retraite représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminué de la juste valeur d'éventuels actifs de régime.
Les hypothèses de calcul des Indemnités de Départ à la Retraite en France, relevant d'un plan à prestations définies, sont les suivantes :
Effectifs pris en compte : Tous ;
Taux d'actualisation : 3,80% ;
Taux de revalorisation des salaires : 2,00%,
Application d'un taux de turn-over : 4,00%.
Application d'une table de mortalité spécifique à chaque classe d'âge.
Les autres avantages long terme et postérieurs à l'emploi significatifs sont des plans à cotisations définies (dont la couverture médicale chez IMV International Corporation aux USA).

1.14. Impôts sur le résultat
La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat de la période. Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.
Un actif d'impôt différé est reconnu pour toutes les différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées sera disponible. Il en est de même pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.
Les conditions de comptabilisation des actifs d'impôts différés sont revues à chaque date de clôture.
L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat de la période sauf s'il est généré par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

1.15. Autres produits et charges opérationnels
Les autres charges et produits opérationnel comprennent les impôts et taxes autres que sur le résultat, les subventions d'exploitation et d'investissement rapportées au résultat, les résultats sur cession d'actifs non courants non liés à des abandons d'activités, les autres charges diverses non classifiées dans les autres postes.

1.16. Résultat financier
Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut (intérêts des emprunts et des concours bancaires, coût d'acquisition et résultat sur instruments de couverture de taux), les produits des placements de la trésorerie, les autres charges et produits financiers. Toutes les charges d'intérêts sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

1.17. Immobilisations incorporelles
Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.
L'amortissement est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :
Brevets et licences : 10,00%,
Logiciels : 25,00%.
Immobilisations incorporelles générées en interne – dépenses de recherche et développement
Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.
Une immobilisation incorporelle identifiable générée en interne résultant du développement d'un projet interne est comptabilisée au bilan si, et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :
- la faisabilité technique du projet ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en services ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la probabilité de générer des avantages économiques futurs ;
- la disponibilité de ressources techniques et financières pour achever le développement du projet ,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.
Les immobilisations incorporelles générées en interne sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.
Lorsque les principes pour la comptabilisation d'une immobilisation générée en interne ne sont pas satisfaits, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

1.18. Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Aucune obligation de remise en état ou de démantèlement n'est observable compte tenu de la nature des immobilisations corporelles et des conditions dans lesquelles elles sont utilisées par le groupe IMV Technologies.
Les immobilisations corporelles en cours de construction pour la production, la location ou les besoins administratifs ou pour des besoins non encore déterminés, sont comptabilisées au coût, diminué de toute perte de valeur identifiée. Le coût inclut les honoraires de consultants externes. L'amortissement de ces actifs, sur le même mode que les autres immobilisations corporelles, commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés.
L'amortissement est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :
Constructions : 10 à 20 ans ;
Agencements et installations : 10 ans ;
Matériel et outillage : 5 à 10 ans ;
Matériel de transport : 5 ans,
Autres immobilisations : 3 à 5 ans.
La date de départ des amortissements est la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service.
Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.
Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un actif est déterminé comme étant la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif.

1.19. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles (hors écart d'acquisition)
A chaque date de clôture, le Groupe passe en revue les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité qui est la somme actualisée des flux de trésorerie futurs) de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer le montant recouvrable d'un actif isolé, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.
Si la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est estimée comme étant inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées en charges dans le compte de résultat.
Lorsqu'une perte de valeur comptabilisée lors d'un exercice antérieur n'existe plus ou doit être diminuée, la valeur comptable de l'actif (unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable. Cependant, cette valeur comptable augmentée ne doit pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée immédiatement au compte de résultat.

1.20. Stocks
Les stocks sont inscrits au plus faible du coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières premières et le cas échéant, les coûts directs de main d'[U+x009c]uvre ainsi que les frais généraux directement attribuables, encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût est calculé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.
La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

1.21. Instruments financiers
Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan du Groupe lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.
Créances clients :
Les créances clients sont évaluées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur puis comptabilisées au coût amorti. Des pertes de valeur (égales à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés) sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

Titres de placement :
Les titres de placement sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction directement attribuables.
Les titres de placement autres que les titres détenus jusqu'à l'échéance sont classés soit en actifs de transaction, soit en actifs disponibles à la vente et sont évalués à la juste valeur. Lorsque les titres de placement sont détenus à des fins de transaction, les profits et pertes liés à la variation de juste valeur sont inclus dans le résultat de la période.
Pour les titres disponibles à la vente, les profits et pertes sur la variation de la juste valeur sont directement comptabilisés en capitaux propres, sauf en cas de vente ou en cas de dépréciation, le gain ou la perte cumulés reconnus directement en capitaux propres est transféré en résultat net de l'exercice.
Les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les titres de capitaux propres (actions) disponibles à la vente ne peuvent être reprises ultérieurement en compte de résultat. Aucun titre relevant de cette catégorie d'évaluation et de comptabilisation n'existe au 31 décembre 2005.

Trésorerie et équivalents de trésorerie :
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments du marché monétaire d'échéance inférieure à trois mois et facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Emprunts bancaires :
Les prêts bancaires et les découverts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont ensuite évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.
Dettes fournisseurs :
Les dettes fournisseurs sont évaluées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur puis comptabilisées au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments de capitaux propres :
Les instruments de capitaux propres émis par la société mère sont comptabilisés au montant reçu, net des frais directs d'émission.
Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture :
Les activités du groupe l'exposent à des risques financiers de change sur les cours des monnaies étrangères et sur les taux d'intérêt.
Le groupe utilise ponctuellement des instruments financiers dérivés (contrats de change à terme) pour couvrir ses risques liés aux fluctuations des monnaies étrangères sur certains engagements fermes et transactions prévues. Le principal risque de taux d'intérêt est relatif aux emprunts bancaires. Une part de ses dettes à taux variable est convertie en taux fixe. Le groupe comptabilise ces relations de couverture en tant que couverture de flux de trésorerie de taux d'intérêt.
Le groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de spéculation.
Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement au coût (juste valeur de la contrepartie reçue) et sont réévalués à leur juste valeur aux dates de clôture ultérieures.
Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui sont désignés comme instrument de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées directement en capitaux propres pour leur partie efficace et immédiatement en résultat pour leur partie inefficace. Si la couverture de flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue débouche sur la comptabilisation d'un actif ou d'un passif, alors au moment où l'actif ou le passif est reconnu, le profit ou la perte associé au dérivé, qui avait été précédemment comptabilisé en capitaux propres, est inclus dans la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif. Pour les couvertures ne débouchant pas sur la comptabilisation d'un actif ou d'un passif, les montants transférés en capitaux propres sont alors comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.
Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne seraient pas qualifiés à la comptabilité de couverture, seraient reconnues dans le résultat au cours duquel elles se produisent.

1.22. Provisions
Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie de trésorerie pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

1.23. Résultats par action
Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le groupe.
Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat retraité de l'effet dilutif par le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants (plan d'options sur actions) et la valeur des biens ou services à recevoir au titre de chaque option d'achat ou de souscription d'actions.

2.- Notes sur le Bilan

2.1. Immobilisation incorporelles

Libellés des postes	30-juin-05	Augmentations	Diminutions	Autres variations	31-déc.-05
Ecarts d'acquisitions	2 317				2 317
Brevets et licences	6 845	35			6 880
Logiciels et autres immob. incorporelles	393	42			435
Total valeurs brutes	9 555	77			9 632
Ecarts d'acquisitions					
Brevets et licences	-5 889	-175			-6 064
Logiciels et autres immob. incorporelles	-345	-15			-360
Total amortissements & provisions	-6 234	-190			-6 424
Ecarts d'acquisitions	2 317				2 317
Brevets et licences	956	-140			816
Logiciels et autres immob. incorporelles	48	27			75
Total valeurs nettes	3 321	-113			3 208

2.2. Immobilisation corporelles

Libellés des postes	30-juin-05	Augmentations	Diminutions	Autres variations	31-déc.-05
Terrains et vrd	171				171
Constructions	6 101	30			6 131
Matériel et outillage industriel	8 097	123	-26		8 194
Autres immobilisations corporelles	2 451	97	-63	12	2 497
Immobilisations corporelles en cours	338	24	-57		305
Total valeurs brutes	17 158	274	-146	12	17 298
Terrains et vrd	-77	-2			-79
Constructions	-3 363	-188			-3 551
Matériel et outillage industriel	-6 145	-249	26		-6 368
Autres immobilisations corporelles	-1 865	-108	62	-8	-1 919
Immobilisations corporelles en cours					
Total amortissements & provisions	-11 450	-547	88	-8	-11 917
Terrains et vrd	94	-2			92
Constructions	2 738	-158			2 580
Matériel et outillage industriel	1 952	-126			1 826
Autres immobilisations corporelles	586	-11	-1	4	578
Immobilisations corporelles en cours	338	24	-57		305
Total valeurs nettes	5 708	-273	-58	4	5 381

2.3. Actifs financiers non courants

Libellés des postes	30-juin-05	Augmentations	Diminutions	Autres variations	31-déc.-05
Prêts	2				2
Dépôts, cautionnements et assimilés	145	48		-1	192
Total valeurs brutes	147	48		-1	194
Prêts					
Dépôts, cautionnements et assimilés	-1				-1
Total amortissements & provisions	-1				-1
Prêts	2				2
Dépôts, cautionnements et assimilés	144	48		-1	191

Total valeurs nettes	146	48		-1	193

2.4. Impôt différés actifs

Nature des éléments	31-déc.-05	31-déc.-04	30-juin-05
Bases d'impôt actif :			
Participation des salariés	63		184
Marges sur stocks	1 384	1 025	1 134
Provision pour indemnité retraite	516	480	491
Autres	92	48	72
Bases d'impôt passif :			
Crédit-bail	-552	-488	-525
Provision règlementées	-521	-548	-547
Bases nettes d'impôt	982	517	809
Taux d'impôt applicable	33,33%	33,33%	33,33%
Impôt différé calculé	327	172	270
Provision pour retenue à la source	-90	-120	-90
Total	237	52	180

2.5. Stocks
Les stocks sont ainsi décomposés suivant leur nature avec les provisions constatées correspondantes :

Nature des stocks	31-déc.-05	31-déc.-04	30-juin-05
Matières 1ères et approvisionnements	2 280	2 098	1 894
En cours de production de biens	272	335	290
Produits intermédiaires et finis	4 291	4 401	4 261
Marchandises	2 738	2 477	2 449
Provisions			
Matières 1ères et approvisionnements	-962	-1 010	-891
En cours de production de biens			
Produits intermédiaires et finis	-1 508	-1 834	-1 551
Marchandises	-460	-411	-448
Total net	6 651	6 056	6 004

2.6. Créances courantes
Les créances inscrites en actifs courants se décomposent ainsi qu'il suit :

Nature des créances	31-déc.-05	31-déc.-04	30-juin-05
Avances & acptes versés s/cdes	112	50	73
Créances clients brutes	8 454	7 003	9 884
Provisions sur créances clients	-465	-333	-344
Autres créances d'exploitation	788	907	474
Créances diverses	67	85	96
Charges constatées d'avance	203	197	364
Total	9 159	7 909	10 547

2.7. Disponibilités et quasi disponibilités

Nature des éléments	31-déc.-05	31-déc.-04	30-juin-05
Valeurs mobilières de placements	3 632	2 949	4 957
Disponibilités ou dépôts à court terme	1 444	1 016	1 492
Total	5 076	3 965	6 449

Les valeurs mobilières de placement sont uniquement composées de Sicav monétaires émises par les banques de la place financière.
Leur valeur nette comptable à la date d'arrêté est égale à la valeur du marché.

2.8. Capital social
Le capital social de IMV Technologies ressort à 3 108 285,50 euros au 31 décembre 2005 et se compose de 1 019 110 actions de 3,05 euros de nominal.
En application des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 13 septembre 2005, la société IMV Technologies a procédé à une OPRA au cours du 4è trimestre 2005. Cette OPRA a porté sur 600 000 actions de la société au cours de 23 euros par action. Les actions ainsi acquises ont été annulées conformément aux décisions de cette assemblée.
En application de l'autorisation reçue par l'assemblée générale du 16 décembre 1999 et renouvelée depuis, la société a procédé à l'achat de ses propres actions. Le nombre d'actions acquises au 31 décembre 2005 s'élève à 26 461, soit 2,60% du capital. La valeur du portefeuille au cours d'achat est de 500 723 euros.
La valorisation de ce portefeuille au dernier cours connu le jour de la tenue du conseil de surveillance examinant les comptes semestriels arrêtés par le directoire soit le 3 avril 2006 fait ressortir un profit latent de 221 662 euros.
Le tableau ci-dessous récapitule les titres donnant accès au capital de la société (options d'achat) :

Libellés	Options d'achat
Date de l'assemblée	18-déc.-02
Nombre d'actions sur lequel porte l'autorisation	48 570
Date du conseil d'administration	28-févr.-03
Nombre total d'actions	26 400
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les dirigeants	0
Nombre de dirigeants concernés	0
Point de départ d'exercice des bons/options	27-févr.-04
Date d'expiration	27-févr.-13
Prix de souscription (en euros)	18,97
Nombre d'actions souscrites au 30/11/05	0

2.9. Provisions pour risques et charges

Libellés des postes	30-juin-05	Augmentations	Diminu-tions	Autres variations	31-déc.-05
Provision pour indemnité de départ à la retraite	491	25			516
Provision pour autres risques	25	5	-4		26
Total des provisions pour R & C	516	30	-4		542

Les modalités de calcul de la provision pour indemnité de départ à la retraite sont données à la note 1.13. ci-dessus.

2.10. Emprunts et dettes financières
Les dettes financières inscrites au bilan sont toutes libellées en euros et se décomposent comme suit par nature :

Nature des emprunts et dettes	31-déc.-05	31-déc.-04	30-juin-05
Emprunt moyen terme Opra 1 (a)	1 200	2 000	1 600
Emprunt moyen terme Opra 2 (b)	12 000		
Encours financier contrat de crédit-bail.	577	732	649
Concours bancaires courants	189		3
Inérêts et agios courus	35	6	8
Total	14 001	2 738	2 260
Répartition par échéance :			
A un an au plus	2 888	961	961
A plus d'un an et cinq ans au plus	7 684	1 777	1 299
A plus de cinq ans	3 429		
Total	14 001	2 738	2 260

1. L'emprunt à moyen terme destinés à financer l'OPRA 1, souscrit au cours de l'exercice 2001/2003 pour deux fois 2 M€ auprès de deux banques, a une durée de cinq ans. Il porte intérêt à un taux variable (Euribor + marge de 20 points de base pour la BNP Paribas et 50 points de base pour le Crédit Lyonnais).
2. L'emprunt à moyen terme destinés à financer l'OPRA 2, souscrit au cours du présent exercice pour deux fois 6 M€ auprès des deux mêmes banques, a une durée de sept ans. Il porte intérêt à un taux variable Euribor 3 mois plus une marge de 150 points de base éventuellement ramenée à 100 points sous conditions.

Cet emprunt a fait l'objet d'une couverture du risque de taux sur 60% de son montant, soit au total 7 200 K€, au taux fixe de 3,06% augmenté de la marge applicable.

Engagements en matière de ratios financiers :
Dans le cadre des emprunts ci-dessus, la société a pris l'engagement de respecter à la clôture de chaque exercice comptable et sur la base de ses comptes consolidés les ratios suivants :
- Rapport dettes financières nettes sur EBE Retraité inférieur à 1,6 au 30 juin 2006 et inférieur à 1,5 aux autres dates suivantes.
- Rapport cash-flow libre sur service de la dette supérieur à 1,1 à compter du 30 juin 2007
- Rapport dettes financières totales sur fonds propres inférieur à 1,6 au 30 juin 2006, inférieur à 1,1 au 30 juin 2007 et inférieur à 0,7 aux dates suivantes.
Sûretés réelles :
En garantie du paiement et du remboursement de toutes les sommes dues au titre des emprunts ci-dessus, la société SA IMV Technologies a affecté à titre de gage et de nantissement au profit des banques prêteuses le compte d'instruments financiers ouvert à son nom dans les livres de sa filiale Cryo Bio System et portant à la date de l'opération sur 4 991 actions.
Par ailleurs, l'ensemble des prêts est garanti par le nantissement, en premier rang au profit des banques prêteuses, du Fonds de commerce exploité à L'Aigle (61) et immatriculé au RCS d'Alençon sous le N° 352 600 209.

2.11. Autres passifs courants
Sont regroupées sous ce terme, les dettes courante d'exploitation que sont les dettes fournisseurs et comptes rattachés, les dettes fiscales et sociales, les autres dettes et produits constatés d'avance.

Nature des dettes	31-déc.-05	31-déc.-04	30-juin-05
Fournisseurs et comptes rattachés	3 170	2 079	3 230
Avance et acomptes reçus	109	11	163
Personnel et comptes rattachés			1 505
Organismes sociaux	2 373	2 187	1 210
Etat impôt sur les bénéfices	92	57	58
Etat, Tva et autres impôts			431
Dettes sur immobilisations	27	53	8
Dettes diverses	904	178	705
Produits constatés d'avance	1	1	104
Total	6 676	4 566	7 414

3.- Notes sur le compte de résultat

3.1. Revenus

Répartition par lignes de produits	31-déc.-05		31-déc.-04		30-juin-05	
	K€	%	K€	%	K€	%
Bovin	7 154	40,54%	5 137	34,92%	13 734	39,29%
Porcin	5 517	31,26%	5 105	34,71%	10 568	30,23%
Avicole	1 049	5,94%	1 027	6,98%	2 354	6,73%
Humain	2 444	13,85%	2 427	16,50%	5 330	15,25%
Autres	1 482	8,40%	1 013	6,89%	2 971	8,50%
Total	17 646	100,00%	14 709	100,00%	34 957	100,00%

Répartition par zones géographiques	31-déc.-05		31-déc.-04		30-juin-05	
	K€	%	K€	%	K€	%
Amérique du nord	6 400	36,27%	5 461	37,13%	11 673	33,39%
Europe de l'ouest	3 797	21,52%	3 792	25,78%	9 010	25,77%
France	2 835	16,07%	3 062	20,82%	7 196	20,59%
Asie Moyen Orient	2 767	15,68%	988	6,72%	3 628	10,38%
Autres	1 847	10,47%	1 406	9,56%	3 450	9,87%
Total	17 646	100,00%	14 709	100,00%	34 957	100,00%

3.2. Achats consommés

Nature des charges	31-déc.-05	31-déc.-04	30-juin-05
Achats de marchandises	2 191	2 028	4 976
Variation stock de marchandises	198	-209	-236

Achat de matières 1ères et approvisionnements.	2 939	1 962	4 899
Variation stock matières 1ères et approv	-387	-206	-2
Total	4 941	3 575	9 637

3.3. Autres charges externes

Nature des charges	31-déc.-05	31-déc.-04	30-juin-05
Services généraux	441	401	935
Recherche et développement	196	194	357
Locations	224	202	410
Réparations Maintenance	387	291	665
Assurance	268	278	542
Honoraires et rémunérations versées	795	622	1 410
Sous-traitance	647	406	980
Publicité	187	207	570
Transports de marchandises	437	397	875
Voyages et déplacements	495	450	937
Divers	598	321	845
Total	4 675	3 769	8 526

3.4. Charges de personnel

Nature des charges	31-déc.-05	31-déc.-04	30-juin-05
Salaires, traitements et avantages similaires	3 237	2 942	6 626
Charges sociales et assimilées	1 370	1 214	2 735
Participation des salariés	63		184
Total	4 670	4 156	9 545

3.5. Amortissements et dépréciations

Nature des dotations nettes	31-déc.-05	31-déc.-04	30-juin-05
Aux amortissements des biens en propre	690	711	1 388
Aux amortissements des biens en crédit-bail	47	47	94
Aux provisions sur actifs circulant	159	-53	-397
Aux provisions pour risques et charges	25	14	39
Total	921	719	1 124

3.6. Autres charges et produits opérationnels

Nature des charges	31-déc.-05	31-déc.-04	30-juin-05
Subventions d'exploitation	-43		-1
Transferts de charges	-41		-117
Autres produits de gestion	-13	-10	-12
Prix de cession d'actifs non courants	-3	-4	-5
Impôts et taxes assises sur rémunérations	75	109	209
Autres impôts, taxes et versements assimilés	380	317	625
Autres charges de gestion	89	82	190
Valeur nette d'actifs non courants cédés	2	4	8
Total	446	498	897

3.7. Charges et produits opérationnels non récurrents

Nature des éléments	31-déc.-05	31-déc.-04	30-juin-05
Dépenses occasionnées par l'Opra	-482		
Frais liés au changement de direction.	-76		
Autres frais non récurrents	-94		
Total	-652		

3.8. Résultat financier

Nature des éléments	31-déc.-05	31-déc.-04	30-juin-05
Charges d'intérêts nettes	-114	-43	-86
Résultat de change	66	-165	40
Produits nets cessions VMP	38	21	55
Total	-10	-187	9

3.9. Impôt sur les résultats des activités poursuivies

Nature des éléments	31-déc.-05	31-déc.-04	30-juin-05
Impôt courant	583	504	1 656
Impôt différé	-58	96	-31
Total	525	600	1 625

4.- Information sectorielle

Le niveau primaire et le niveau secondaire de l'information sectorielle du groupe sont respectivement les secteurs d'activité et les secteurs géographiques.
Les deux secteurs identifiés par le groupe compte tenu de leurs domaines d'activités stratégiques propres sont :
- Le secteur vétérinaire,
- Le secteur humain.

Les secteurs géographiques déterminés sur la base de la localisation des actifs (zones d'implantation de la maison mère et des filiales) sont :
- La France ;
- Les Etats-Unis d'Amérique ;
- L'Italie,
- L'Inde.

4.1. Information sectorielle primaire
Les tableaux ci-dessous récapitulent sommairement par période comparative, les principaux indicateurs sectoriels compris dans les rubriques des états financiers consolidés du groupe.

31 décembre 2005			
	Vétérinaire	Humain	Total
Compte de résultat :			
Produits des activités ordinaires	15 202	2 444	17 646
Résultat opérationnel	1 084	293	1 377
Résultat financier			-10
Impôts sur les sociétés			-525
Résultat net			842
Bilan :			
Actifs sectoriels	21 693	2 706	24 399
Actifs financiers			5 269
Actifs d'impôts			237
Total actif			29 905
Passifs sectoriels	6 405	721	7 126
Dettes financières			14 001
Passifs d'impôts			92
Capitaux propres			8 686
Total passif			29 905

	Vétérinaire	Humain	Total
31 décembre 2004			
Compte de résultat :			
Produits des activités ordinaires	12 282	2 427	14 709
Résultat opérationnel	1 365	283	1 648
Résultat financier			-187
Impôts sur les sociétés			-600
Résultat net			861
Bilan :			
Actifs sectoriels	20 429	2 990	23 419
Actifs financiers			4 084
Actifs d'impôts			52
Total actif			27 555
Passifs sectoriels	4 361	644	5 005
Dettes financières			2 738
Passifs d'impôts			57
Capitaux propres			19 755
Total passif			27 555

	Vétérinaire	Humain	Total
30 juin 2005			
Compte de résultat :			
Produits des activités ordinaires	29 627	5 330	34 957
Résultat opérationnel	3 854	872	4 726
Résultat financier			9
Impôts sur les sociétés			-1 625
Résultat net			3 110
Bilan :			
Actifs sectoriels	22 249	3 331	25 580
Actifs financiers			6 595
Actifs d'impôts			180
Total actif			32 355
Passifs sectoriels	6 964	908	7 872
Dettes financières			2 260
Passifs d'impôts			58
Capitaux propres			22 165
Total passif			32 355

4.2. Information sectorielle secondaire
Le tableau ci-dessous détaille deux agrégats du compte de résultat par secteur géographique d'implantation des actifs du groupe :

	France	Etats-Unis	Italie	Inde	Total
31 décembre 2005					
Produits des activités ordinaires	9 752	5 896	925	1 073	17 646
Résultat opérationnel	249	925	61	142	1 377
31 décembre 2004					

Produits des activités ordinaires	8 162	5 103	1 069	375	14 709
Résultat opérationnel	846	697	116	-11	1 648
30 juin 2005					
Produits des activités ordinaires	20 165	10 848	2 512	1 432	34 957
Résultat opérationnel	2 851	1 522	249	104	4 726

5.- Note sur la transition aux normes IFRS

Les principes comptables retenus par le groupe IMV Technologies pour la transition aux normes IFRS ainsi que ceux retenus pour l'établissement des comptes consolidés au 30 juin 2005 en normes IFRS sont conformes à l'ensemble des normes entrées en vigueur dans l'Union européenne en application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002.
Les normes comptables internationales ont été appliquées avec effet rétrospectif dans le bilan d'ouverture à la date de transition (1er juillet 2004), à l'exception de certaines exemptions facultatives ou obligatoires prévues dans la norme IFRS 1, « Première application des normes IFRS ».
Cette note de transition a pour objet de présenter les incidences majeures du changement de référentiel comptable en date de transition et sur les comptes du 30 juin et du 31 décembre 2004.
L'incidence des normes IFRS sera commentée successivement sur les capitaux propres, le bilan, le compte de résultat.
Toutes nouvelles publications au cours du premier semestre 2006 de normes, de règlements européens et d'interprétations officielles dont l'application serait rétrospective, pourraient amener des modifications aux informations financières commentées ci-dessous.

Les principales options retenues sont les suivantes :
- les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er juillet 2004 n'ont pas donné lieu à une retraitement rétrospectif ;
- le reclassement du solde des écarts de conversion issus de la conversion des comptes des entreprises étrangères en réserves consolidées au 1er juillet 2004 ;
- IMV Technologies a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er juillet 2005. En conséquence, les plans existants étant attribués avant le 7 novembre 2002, aucune modification de la situation nette d'ouverture n'est à considérer, le détail de ces avantages continuant d'être donné en annexe ;
- les valeurs des actifs corporels et incorporels selon les normes IFRS correspondent aux valeurs nettes issues des normes françaises en date de transition;
- classement du coût financier des retraites au sein du résultat opérationnel en tant que charge de personnel tel que permis par IAS 19, *Avantages du personnel* ;
- les normes IAS 32 et IAS 39 sur les instruments financiers trouvent leur application dès le 1er juillet 2004, IMV Technologies renonçant à l'option de ne pas présenter une année comparative.
- classement des actifs et les passifs des activités abandonnées du Groupe sur une ligne distincte au bilan et du résultat de ces activités (IFRS 5). Aucun abandon d'activité, ni de cession d'actifs non courant majeures n'a eu lieu ;

5.1. Incidence sur les capitaux propres au 1er juillet 2004

L'application des normes IFRS n'a eu aucune incidence sur les capitaux propres à cette date du fait des options retenues. Aucun reclassement n'a non plus été nécessaire.

5.2. Incidence sur le compte de résultat

A l'exception des reclassements nécessités par la présentation des états financiers, les normes IFRS n'ont eu aucun impact sur le compte de résultat. Les principaux reclassements auxquels il a été procédé sont les suivants :

	30-juin-05				**31-déc.-04**			
	Normes françaises	**Retraitements IFRS**	**Reclassements IFRS**	**IFRS**	**Normes françaises**	**Retraitements IFRS**	**Reclassements IFRS**	**IFRS**
Chiffre d'affaires	34 957			34 957	14 709			14 709
Autres produits d'exploitation	94		-94		-168		168	
Total revenus	35 051		-94	34 957	14 541		168	14 709
Production stockée & immobilis.			-502	-502			-344	-344
Achats consommés	-9 637			-9 637	-3 575			-3 575
Autres achats de services extérieurs	-8 526			-8 526	-3 769			-3 769
Impôts et taxes	-834		834		-426		426	
Charges de personnel	-9 545			-9 545	-4 156			-4 156
Dotations amortissements et provisions	-1 591		467	-1 124	-886		167	-719
Autres charges	-185		-712	-897	-78		-420	-498
Résultat opérationnel	4 733		-7	4 726	1 651		-3	1 648
Résultat financier	9			9	-187			-187

Résultat des activités poursuivies par l'ensemble consolidé avant impôt	4 742		-7	4 735	1 464		-3	1 461
Impôts sur les résultats portant sur les activités poursuivies			-1 625	-1 625			-600	-600
Résultat net des activités poursuivies par l'ensemble consolidé après impôt	4 742		-1 632	3 110	1 464		-603	861
Résultat exceptionnel	-7		7		-3		3	
Impôts sur les sociétés	-1 625		1 625		-600		600	
Résultat des activités terminées								
Impôts sur les résultats portant sur les activités terminées								
Résultat des activités terminées après impôt								
Résultat des intérêts minoritaires								
Résultat net part du groupe	3 110			3 110	861			861

5.3. Incidence sur le Bilan
A l'exception des reclassements nécessités par la présentation des états financiers, les normes IFRS n'ont eu aucun impact sur le bilan. Les principaux reclassements auxquels il a été procédé sont les suivants :

Bilan au 30 juin 2005	Normes françaises	Retraitements IFRS	Reclassements IFRS	IFRS
Ecart d'acquisition			2 317	2 317
Autres immobilisations incorporelles	3 321		-2 317	1 004
Immobilisations corporelles	5 708			5 708
Autres immobilisations financières	146			146
Autres actifs non courants				0
Impôts différés actif - non courant			180	180
Total actif non courant	9 175	0	180	9 355
Stocks	6 004			6 004
Clients et comptes rattachés	9 540			9 540
Autres Créances	643		364	1 007
Actifs destinés à la vente				0
Disponibilités	1 492			1 492
Equivalent de trésorerie	4 957			4 957
Charges constatées d'avance	364		-364	0
Total actif courant	23 000	0	0	23 000
Impôts différés actif	180		-180	0
Total actif	32 355	0	0	32 355
Capital	4 938			4 938
Autres réserves consolidées	13 845			13 845
Ecart de conversion	272			272
Résultat	3 110			3 110
Actions propres				0
Capitaux propres - part du Groupe	22 165	0	0	22 165

Intérêts minoritaires				
Capitaux propres	22 165	0	0	22 165
Provisions pour risques non courants	25		-25	0
Provisions pour engagement de retraite	491			491
Emprunts - Part à long terme	2 260		-953	1 307
Dettes sur immobilisations				0
Impôts différés passif				0
Dettes non courantes	2 776	0	-978	1 798
Provisions pour risques courants			25	25
Emprunts - Part à court terme			942	942
Découverts			11	11
Dettes fournisseurs	3 230		8	3 238
Dettes fiscales et sociales	3 652			3 652
Autres dettes courantes	532		-8	524
Total dettes courantes	7 414	0	978	8 392
Total dettes	10 190	0	0	10 190
Total passif	32 355	0	0	32 355

Bilan au 31 décembre 2004	**Normes françaises**	**Retraitements IFRS**	**Reclassements IFRS**	**IFRS**
Ecart d'acquisition			2 317	2 317
Autres immobilisations incorporelles	3 494		-2 317	1 177
Immobilisations corporelles	5 960			5 960
Autres immobilisations financières	119			119
Autres actifs non courants				0
Impôts différés actif - non courant			52	52
Total actif non courant	9 573	0	52	9 625
Stocks	6 056			6 056
Clients et comptes rattachés	6 669			6 669
Autres Créances	1 043		197	1 240
Actifs destinés à la vente				0
Disponibilités	1 016			1 016
Equivalent de trésorerie	2 949			2 949
Charges constatées d'avance	197		-197	0
Total actif courant	17 930	0	0	17 930
Impôts différés actif	52		-52	0
Total actif	27 555	0	0	27 555
Capital	4 938			4 938
Autres réserves consolidées	13 844			13 844
Ecart de conversion	112			112
Résultat	861			861
Actions propres				0
Capitaux propres - part du Groupe	19 755	0	0	19 755
Intérêts minoritaires				

Capitaux propres	19 755	0	0	19 755
Provisions pour risques non courants	16		-16	0
Provisions pour engagement de retraite	480			480
Emprunts - Part à long terme	2 738		-957	1 781
Dettes sur immobilisations				0
Impôts différés passif				0
Dettes non courantes	3 234	0	-973	2 261
Provisions pour risques courants			16	16
Emprunts - Part à court terme			951	951
Découverts			6	6
Dettes fournisseurs	2 079		8	2 087
Dettes fiscales et sociales	2 243			2 243
Autres dettes courantes	244		-8	236
Total dettes courantes	4 566	0	973	5 539
Total dettes	7 800	0	0	7 800
Total passif	27 555	0	0	27 555

5.3.1. Les reclassements dans le bilan
La distinction obligatoire selon IAS 1 (Présentation des états financiers) entre les éléments courants et non courants dans le bilan en normes IFRS ne correspond pas à la présentation actuelle en fonction de la nature et/ou de la liquidité des actifs et passifs. Le mode de présentation du bilan a donc été adapté en conséquence.
Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de 12 mois à la date de clôture sont classés en courant, les autres actifs et passifs étant classés en non courant.
Le principal impact sur la présentation du bilan de la norme IAS 1 (présentation des états financiers) est la présentation des impôts différés actifs et passifs sur des lignes spécifiques du bilan (en éléments non courants) alors que ceux-ci étaient précédemment présentés au sein des autres créances et autres dettes.

5.3.2 Immobilisations
Immobilisations incorporelles (IAS 38) :
Conformément à la norme IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, les frais de recherche sont comptabilisés en charges de l'exercice où elles sont encourues. Pour les coûts de développement, au regard des critères d'activation non atteints par le groupe, font également l'objet d'une constatation en charges de l'exercice.
Écarts d'acquisition :
Selon les dispositions de la norme IFRS 3, Regroupement d'entreprises, l'apport du fonds de commerce par M. Cassou, a été retraité comme un apport d'activité éligible aux considérations de regroupement d'entreprises. Le fonds de commerce ne répondant pas à la définition d'un actif incorporel selon les normes IFRS a été reclassé en écart d'acquisition pour un montant de 2 317 K€.
Les écarts d'acquisition font désormais l'objet une fois par an d'un test de dépréciation. Ce test annuel est effectué à chaque clôture annuelle.
La méthodologie retenue consiste principalement à comparer la valeur nette comptable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle se rattache l'écart d'acquisition à la valeur recouvrable de l'ensemble. Dans le cas présent, l'écart d'acquisition relève de l'activité vétérinaire. Le groupe, sur la base d'un plan d'affaires établi sur cinq années, a estimé les flux de trésorerie opérationnel attendus sur la durée de vie indéfinie de l'actif testé. Après actualisation, la somme de ces flux reste supérieure à la valeur nette comptable de l'unité génératrice de trésorerie, légitimant ainsi l'absence de perte de valeur à constater en date de transition et au 30 juin 2005.
Au 31 décembre 2004 et 2005 (arrêtés semestriels), conformément à la fréquence établie pour mener les tests de dépréciation sur l'écart d'acquisition, aucun indicateur de potentielle perte de valeur n'est à constater.
Immobilisations corporelles (IAS 16) :
Aucun retraitement majeur n'est à considérer compte tenu :
- d'une segmentation des immobilisations suffisante selon l'ancien référentiel comptable pour tenir compte de l'approche par composant requise par IAS 16 ;
- de l'absence de toute obligation en matière de remise en état de site ou de démantèlement, ainsi que de tout plan de révision pluriannuel ;
- de plans, méthodes d'amortissement et bases amortissables selon les normes françaises en conformité avec les durées d'utilité des biens
De plus aux différentes clôtures considérées, aucun indice de perte de valeur n'a conduit à comptabiliser plus de dépréciation que celles éventuelles enregistrées selon les normes françaises.

5.3.3. Rémunération payées en actions
IMV Technologies a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er juillet 2005. En conséquence, les plans existants étant attribués avant le 7 novembre 2002, aucune modification de la situation nette d'ouverture n'est à considérer, le détail de ces avantages continuant d'être donné en annexe

5.3.4. Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel (IAS 19)
En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le groupe participe à des régimes de retraites et autres avantages du personnel long terme et postérieurs à l'emploi.
Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées. C'est notamment le cas du système de retraite en France et de la couverture médicale aux Etats-Unis pour la filiale américaine.
Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés ("projected unit credit method") qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.
Lors du passage aux IFRS il n'a pas été mis en évidence d'avantage du personnel long terme ou postérieur à l'emploi significatif, non provisionné préalablement. Le principal plan à prestation définie concerne les indemnités de départ à la retraite en France.

5.3.5. Instruments financiers (IAS 32/39)
Le groupe IMV Technologies a choisi d'appliquer les normes IAS 32/39 relatives aux instruments financiers dès la date de transition aux IFRS, soit le 1er juillet 2004.
Toutefois, à cette date, aucun instrument financier dérivé n'était en vie, le groupe n'utilisant des instruments de couverture de ses risques de change et de taux que de façon ponctuelle.

VI- Rapport d'activité.

1.- Faits marquants du premier semestre 2005/2006

1.1. Changement du mode de gestion de la société
Nous avons décidé un changement de mode de gestion de notre société pour adopter la gestion par un directoire et un conseil de surveillance.
Ce mode de gestion nous a paru mieux adapté aux besoins de l'Entreprise.
Nous vous rappelons que dans cette formule dualiste d'administration des sociétés anonymes, la société est dirigée par un directoire dont les membres agissent collégialement. De son côté, le conseil de surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du directoire. Il procède à la désignation des membres du directoire et propose leur éventuelle révocation à l'Assemblée Générale.
Nous vous précisons que, conformément à la loi, les membres du directoire ont été désignés pour une durée de six années par le conseil de surveillance lors de sa première réunion le 23 décembre 2005.

1.2. Offre publique de rachat d'actions (OPRA)
Le groupe a procédé à une offre publique de rachat d'actions.
Compte tenu de la structure financière de la société IMV Technologies, d'un niveau de capitaux propres consolidés de 19,8 millions d'euros au 31 décembre 2004 et notamment d'une trésorerie excédentaire par rapport aux projets de financement de croissance interne et externe, le conseil d'administration a jugé opportun de lancer une opération de rachat d'actions afin d'équilibrer les ressources long terme de la société entre capitaux propres et endettement à moyen terme.
Cette opération a été déclarée recevable par l'Autorité des marchés financiers le 26 juillet 2005, au prix de 23 euros par action et a porté sur 600.000 titres, soit 37,7% du capital hors actions en autocontrôle.
L'offre a été ouverte pendant une durée de 20 jours, du 15 septembre au 05 octobre 2005.
Les actions ont été rachetées en vue d'une réduction de capital, laquelle a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société du 13 septembre 2005.
Cette opération de rachat d'actions à l'initiative de la Société IMV Technologies a constitué une opportunité offerte à l'ensemble des actionnaires de réaliser tout ou partie de leur investissement.
Par ailleurs, la société a souhaité, à travers cette opération, maximiser le rendement de ses capitaux propres et ainsi permettre aux actionnaires qui ne souhaitaient pas apporter leurs titres à l'offre d'obtenir un bénéfice par action plus important.
A l'issue de l'Offre, la politique de distribution de dividendes d'IMV Technologies dépendra des résultats et des impératifs de remboursement de la dette. Concernant l'activité, la direction d'IMV Technologies ne modifiera pas la politique stratégique, industrielle et commerciale menée jusqu'à ce jour.
Aucun impact n'est attendu en matière d'emploi. Aucun changement dans le volume ou la structure des emplois ne devrait être constaté du fait de cette opération.
Il n'a pas été envisagé de procéder à une offre publique de retrait ni de demander sa radiation de la cote.
Les objectifs envisagés pour le programme de rachat d'actions sont, par ordre de priorité décroissant :
- l'attribution d'actions à ses salariés et dirigeants ou à ceux de ses filiales, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais de plans prévoyant l'actionnariat salarié,
- la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations financières ou d'acquisition, dans le cadre de la réglementation boursière,
- l'annulation des actions à des fins d'optimisation de ses fonds propres et du résultat net par action.
La société a assuré le financement de ce programme sur ses ressources propres, le montant de la trésorerie consolidée s'élevait au 30 juin 2005 à 6.449.615,00 €, la trésorerie nette des dettes financières était positive et s'élevait à 4.189.568 €.
Il est rappelé que l'OPRA avec réduction de capital en date du 19 octobre 2005, a été financée par un prélèvement sur la trésorerie du Groupe pour un montant de 1.800.000 euros (hors frais annexes) et un emprunt de 12.000.000 d'euros souscrit auprès des banques LCL et BNP Paribas.
Le compte pro-forma après OPRA sur la base des comptes du 30 juin 2005, fait ressortir une trésorerie consolidée de 4.079.230 € et une trésorerie nette négative de 10.180.817 €.

Répartition du capital au 23 décembre 2005 :

	Capital		Droits de vote	
	Nombre	**%**	**Nombre**	**%**
EURIDI (1) (Groupe IDI)	326.316	32,02	649.194	41,57
IDI (Groupe IDI)	254.976	25,02	254.976	16,33
Concert (2)	581.292	57,04	904.170	57,90
Jean Gérard Saint Ramon (3)	192.027	18,84	380.556	24,37
Eve Saint Ramon	2.792	0,27	5.584	0,35
Julien Saint Ramon	3.257	0,31	6.514	0,41
Laurent Saint Ramon	2.792	0,27	5.584	0,35
Concert (4)	200.868	19,71	398.238	25,50

Bertrand Cassou	38.298	3,76	76.596	4,90
Public (5)	172.191	16,90	182.690	11,70
Autocontrôle	26.461	2,60	-	-
	1.019.110	100,00	1.561.694	100,00

(1) dont 3.438 actions détenues par Euridi Finance, filiale à 100% d'Euridi.
(2) concert présumé au sens de l'article L 233-10 § II
(3) dont 3.498 actions détenues par JEL, société détenue à 100% par Jean Gérard Saint Ramon.
(4) *concert déclaré par M. Jean Gérard Saint Ramon et ses enfants le 12 septembre 2005*
(5) dont 11.249 actions au nominatif et 160.942 actions au porteur.

2.- Activité du groupe IMV Technologies

Le chiffre d'affaires du premier semestre de l'exercice 2005/2006 s'élève à 17.646 K€ contre 14.709 K€ pour le même semestre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 20% (à taux de change comparable, en progression de 17,6%).
Le groupe IMV Technologies maintient sa position de leader mondial dans le domaine de la reproduction instrumentale, malgré une conjoncture particulièrement instable dans le monde agricole.
Le début d'année 2005/2006 confirme les tendances de l'année précédente. La baisse des effectifs des animaux de rente (bovins, porcins) dans les pays développés est compensée par une augmentation des doses produites (USA, Canada) et la modernisation des élevages dans les pays émergents (Asie, Amérique latine, Russie). Les nouvelles technologies (sexage de la semence, transfert d'embryon) ont déjà reçu un accueil favorable de certains pays notamment de la Chine et du Brésil. Nous bénéficierons de ces opportunités et envisageons une croissance dans tous nos segments de marché.
La hausse de 39% du chiffre d'affaires dans le secteur bovin est générale et provient de l'augmentation des ventes de consommable (paillettes et gaines), de l'équipement (Système intégré 4) et des produits de négoce (Hamilton). L'appareil Hamilton est un analyseur de semence assisté par ordinateur.
Le chiffre d'affaires du secteur porcin est en croissance de 8,1%, la croissance provenant essentiellement de l'augmentation des ventes de milieux biologiques destinés à la conservation de semences.
Après son lancement réussi par notre filiale aux USA, le lancement en Europe du milieu longue conservation Tri-x-cell est également un succès.
IMV Technologies a réalisé 83,9% de son chiffre d'affaires hors de France contre 79,1% au cours du premier semestre de l'exercice 2004/2005.
Les ventes en Asie et Moyen Orient sont en forte progression et représentent aujourd'hui 15,7% du chiffre d'affaires contre 6,7% sur le même semestre de l'exercice précédent.
Le chiffre d'affaire est en croissance d'un million d'euros en Amérique du Nord et représente plus de 36% du chiffre d'affaire de la période.
Le résultat opérationnel courant s'élève à 2.029 K€ contre 1.648 K€ soit une progression de 23,1%.
Des charges opérationnelles non récurrentes liées principalement à l'OPRA et au changement de mode de direction de la société représente 652 K€.
Le résultat opérationnel s'élève à 1.377 K€ contre 1.648 K€ soit une baisse de 16,4 %.
Le résultat des activités avant impôt s'élève à 1.367 K€ contre 1.461 K€ au cours de l'exercice précédent, soit une baisse de 6,4%. Les charges d'intérêt liées à l'OPRA (91 K€) ont étés compensées par des effets positifs de change.
Le résultat des activités après impôt s'élève à 842 K€ contre 861 K€ au cours de l'exercice précédent, soit une baisse de 2,2%.
Evolution du chiffre d'affaires :
Le chiffre d'affaires à fin février 2006 s'élève à 24.236 K€ contre 20.525 K€ pour la même période de l'exercice précédent, soit une augmentation de 18,1% (à taux de change comparable, en progression de 15,5%).

VII- Attestations des commissaires aux comptes sur l'examen limité des comptes semestriels consolidés.

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :
- l'examen limité du tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes semestriels consolidés de la société IMV Technologies, relatifs à la période du 1er juin au 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.
Dans la perspective du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2006, les comptes semestriels consolidés ont été préparés pour la première fois en appliquant, d'une part, les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS appliqués dans l'Union Européenne et par la société pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2006, tels que décrits dans la Note 1 de l'annexe et, d'autre part, les règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, telles que définies dans le Règlement général de l'AMF. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice clos au 30 juin 2005 et au premier semestre 2004 retraitées selon les mêmes règles.
Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en [U+x009c]uvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en [U+x009c]uvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.
Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés au regard d'une part, des règles de présentation et d'information applicables en France et d'autre part, des principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptés dans l'Union Européenne tels que décrits dans la Note 1 de l'annexe et d'autre part, les règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, telles que définies dans le Règlement général de l'AMF.
Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 1.3 de l'annexe qui expose les options retenues pour la présentation des comptes semestriels consolidés, qui n'incluent pas toutes les informations de l'annexe exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2006,
Les Commissaires aux Comptes :

Jean-Louis BRUN D'ARRE ; Deloitte & Associés :

Henri LEJETTE.

0604648